

Les dispositifs "solidarité" covid-19



Soutien les commerces de proximit  ? :

- un appel   consommer sur nos march s sur tous nos r seaux
- le recensement des commerces ouverts, mais aussi vendant   la commande   emporter ou livrer [ici](#) – Tr s prochainement
- la mise en place prochaine d'une « place du march  » virtuelle facilitant consid rablement le « clic & collect » et le « clic & delivery »
- la mise en  uvre prochaine de « ch ques commerce bonifi s » pour permettre aux commer ants de maintenir une tr sorerie durant cette p riode complexe

Portage de courses   domicile :

- le service de portage de courses   domicile instaur  au printemps sera rapidement remis en place.
- le plan d'alerte d'accompagnement des personnes  g es (Bel  ge) et vuln rables (CCAS) est r activ . Si vous ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilit , la mairie vient prendre r guli rement des nouvelles. Comment faire ? Appelez le service municipal du Bel  ge au 01 64 70 44 69 pour inscrire la personne en question sur le Plan Local d'Alerte, ensuite un contact

téléphonique régulier permettra de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants et entrepreneurs :

Depuis le début de la crise sanitaire du virus COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les entreprises, indépendants et entrepreneurs. Ce fonds de solidarité est réactivé à hauteur de 6 milliards d'euros et massivement renforcé pour la durée du confinement.

Celui-ci prévoit une aide complémentaire, allant jusqu'à 10.000 euros pour les entreprises et commerces fermés administrativement et les secteurs durablement touchés par la crise.

Entrepreneurs, retrouvez ici les conditions pour en bénéficier ainsi que toutes les infos sur le Fonds de solidarité :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro#>